

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
 CANTON DE TAVERNY

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 en date du 3 septembre 2011**

L'an deux mil onze, le trois septembre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt-quatre août 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, (*maires adjoints*)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Chantal WALTER (*conseillers municipaux*)

**Représenté par pouvoir :**

Yves GITTON, pouvoir donné à Jean BENITEZ DE LUGO

Dominique BERNARD, pouvoir donné à Chantal WALTER

Nathalie POUILLE, pouvoir donné à Patricia ZEISS

**Secrétaire de séance :** Bernard PAUTET

---

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de Bernard TAILLY.  
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1. Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de veille et de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier du Val-d'Oise**

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir rappelé le rôle de l'Etablissement Public Foncier du Val-d'Oise, M. le Maire propose au Conseil municipal de signer un avenant de la convention du 4 septembre 2009 afin d'étendre le périmètre d'intervention inscrit dans ce document en vue de la réalisation d'opérations de logements supplémentaires. Il s'agit des parcelles AD 261 secteur du Clos Boucher, parcelle AE 187 rue de la République et AD 102 rue Marcel Adam.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 et autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'Etablissement Public Foncier du Val-d'Oise pour un portage foncier relatif à des projets communaux prévus au PLU.

## **2. URBANISME - ENVIRONNEMENT**

### **2.1. Prémption parcelle AD 102**

Rapporteur : M. le Maire

Le 4 août dernier, la Commune a été informée par une déclaration d'intention d'aliéner de la vente d'une partie de la parcelle AD 102 comprenant une maison d'habitation située rue Marcel Adam.  
Compte tenu de l'intérêt pour la commune et conformément au PLU, le Conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à préempter cette partie de parcelle d'une superficie de 102 m<sup>2</sup> comprenant une maison d'habitation pour un montant de 150 000 €, frais d'agence inclus dans l'attente de son acquisition par l'Etablissement Public Foncier du Val-d'Oise conformément à l'avenant n° 1 de la convention.

### **2.2. Acquisition de parcelles en zone boisée**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à une proposition de la SAFER, M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour l'acquisition de parcelles situées en zone boisée pour un montant de 820 €, il s'agit des parcelles A 1616, 1621, 1966, 1972, 2034 et AC 35.

M. le Maire précise que la commune laisse la priorité d'acquisitions aux agriculteurs pour les parcelles agricoles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces acquisitions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- NRA**

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en route du NRA début octobre, une information par voie de presse municipale sera effectuée auprès des administrés.

### **- Atelier locatif**

Compte tenu de l'étroitesse des locaux techniques, M. le Maire propose que la commune garde pour ses propres besoins l'atelier n° 3 vacant à ce jour.

### **- enquête publique – ZAC des Epineaux**

Le conseil municipal est informé de l'avis favorable du commissaire enquêteur pour la réalisation de la ZAC des Epineaux.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 10 h 20.

---